

**DIRECTION DES PARTENARIATS FINANCIERS**

2023/D/DPF/186

Code : 7.10.E

DECISION

DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DU RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF
CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICES

Le Maire de la Ville de CARPENTRAS,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 constatant l'élection de Monsieur le Maire et des Adjointes,

VU la délibération n°2020-CM-20-07-61 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal n°2020-A-DCA-940 en date du 23 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Guiou, Première Adjointe,

CONSIDERANT le renouvellement du dispositif « conseillers numériques » proposé par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT), visant à proposer au plus près des français des ateliers d'initiation et de formation au numérique du quotidien, et permettant d'obtenir une aide de 42 500 € sur 3 ans afin de financer un poste de conseiller numérique,

CONSIDERANT que le poste de Conseiller numérique a été créé en 2021 au sein de la bibliothèque-musée Inguimbertaine,

DECIDE

DE SOLLICITER l'Etat pour l'octroi d'une subvention de 42 500€ relative au financement d'un poste de conseiller numérique, sur une durée de 3 ans, afin d'accompagner les Français sur 3 thématiques considérées comme prioritaires : soutien des français dans leurs usages quotidiens du numérique ; sensibilisation aux enjeux du numériques et à un usage citoyen et critique ; autonomisation des usagers dans leurs démarches administratives.

D'AUTORISER M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer tous les actes afférents à ce projet.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 23 MAI 2023

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

23 MAI 2023

Administration Générale

Carpentras, le 23 mai 2023

Pour le Maire,
La première Adjointe



Yvette Guiou